



**HAL**  
open science

# Les habitants des Mascareignes et les civilisations extra-européennes au XVIIIe siècle ou les balbutiements de l'interculturalité

Claude Wanquet

► **To cite this version:**

Claude Wanquet. Les habitants des Mascareignes et les civilisations extra-européennes au XVIIIe siècle ou les balbutiements de l'interculturalité. *Revue historique de l'océan Indien*, 2009, Dialogue des cultures dans l'océan Indien occidental (XVIIe-XXe siècle), 05, pp.365-373. hal-03426341

**HAL Id: hal-03426341**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03426341v1>**

Submitted on 12 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les habitants des Mascareignes et les civilisations extra-européennes au XVIII<sup>e</sup> siècle ou les balbutiements de l'interculturalité

Claude Wanquet  
Université de La Réunion  
CRESOI – EA 12

Nombreux ont été les arguments employés par les colons des Île-de-France et de La Réunion et leurs partisans à Paris pour tenter de justifier leur refus catégorique, en 1796, d'appliquer le décret d'abolition de l'esclavage du 16 pluviôse an II (4 février 1794)<sup>1</sup>. Parmi ces arguments il en est un particulièrement habile, pour ne pas dire pervers, celui qui souligne la politique libérale adoptée par les dirigeants des îles Mascareignes vis-à-vis des Libres de couleur auxquels furent accordés les droits politiques dès 1792-1793. C'est ce que soulignent les mémoires des Assemblées coloniales adressés à Paris<sup>2</sup>. Ce qui vaut aux îles françaises de l'océan Indien, en 1797, les félicitations officielles du ministre de la Marine et des Colonies, Pléville Lepellety, pour avoir « accordé spontanément le titre de citoyen aux hommes de couleur que les autres ont tant aigris par leur résistance opiniâtre, cause première des désastres de Saint-Domingue »

En vérité le « spontanément » est de trop car ce n'est qu'après de multiples démarches et une longue lutte que les Libres de couleur se virent accorder les droits politiques. Jamais l'Assemblée coloniale de Port-Louis n'a délibéré « spontanément » sur une question susceptible de les avantager ; elle n'a fait que répondre à leurs revendications. Cependant on ne saurait nier le rôle essentiel joué par l'intervention de Pierre-Antoine Monneron lors du débat à la Constituante de mai 1791 qui aboutit à accorder pour la première fois aux Libres, nés de parents libres, l'égalité politique avec les Blancs<sup>3</sup>.

Je ne reviendrai pas sur ces épisodes que j'ai longuement traités par ailleurs<sup>4</sup>. Ce que je voudrais en revanche souligner c'est que l'historiographie mauricienne a volontiers repris l'affirmation d'une espèce de statut original et privilégié des gens de couleur à l'Île-de-France contrastant fortement avec celui qu'ils connaissaient dans les colonies américaines. Et ce jusqu'à Auguste Toussaint qui écrivait que la Révolution avait « aboli toute distinction entre les blancs et les libres » et même que « le problème de la couleur [était] pratiquement inconnu sous

<sup>1</sup> Pour tous détails sur cet épisode, voir Cl. Wanquet, *La France et la première abolition de l'esclavage, 1794-1802. Le cas des colonies orientales, Ile de France (Maurice) et La Réunion*, Paris, Karthala, 1998, 724 p.

<sup>2</sup> Voir, par exemple, le mémoire adopté par l'Assemblée coloniale de l'île de France le 14 floréal an IV (3 mai 1796) et le 17 prairial suivant (5 juin) par celle de La Réunion, AM B 23/B et ADR L 30.

<sup>3</sup> Le discours du 13 mai 1791 de Monneron a été publié par D'Unienville in *Histoire politique de l'île de France (1789-1791)*, p. 156-158.

<sup>4</sup> Voir Claude Wanquet, « Métissage et ascension sociale : les affranchis des Mascareignes sous la Révolution et le régime bonapartiste », in *Histoire des métissages hors d'Europe. Nouveaux mondes ? Nouveaux peuples ?*, actes du colloque de Reims, 1998, dir. B. Grunberg et M. Lakroum, Paris, L'Harmattan, 1999, 287 p., p. 181-204.

le régime français »<sup>5</sup>. Ce sont là des affirmations tout à fait erronées, tout comme sont très exagérées celles qui, à l'époque actuelle, évoquent avec complaisance « l'île arc-en-ciel » où cohabiteraient harmonieusement des gens d'origine et de confessions très diverses.

Il est vrai cependant que des communautés non-européennes ont pu, au XVIII<sup>e</sup> siècle, bénéficier aux Mascareignes de certaines tolérances leur permettant de conserver leurs pratiques culturelles et même que ce siècle a vu ce que l'on pourrait appeler les balbutiements de l'interculturalité.

Comme l'écrit Milbert, déjà « l'Ile de France présente un vaste champ aux recherches et aux méditations d'un observateur. Sur un théâtre très resserré, il peut embrasser et comparer d'un coup d'œil les mœurs, les usages de presque tous les peuples de la terre, qui abordent dans cette colonie et y apportent chacun leurs notions primitives et leurs préjugés. Le commerce que fait l'Ile de France s'étend depuis les ports de l'Europe jusqu'aux extrémités de l'Océan austral. On y trouve réunis des hommes de tous les climats... »<sup>6</sup>.

## 1 – Les communautés indiennes

Il a existé, depuis le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'importantes communautés indiennes libres<sup>7</sup> dans les îles Mascareignes, particulièrement à l'Ile de France.

Une première vague d'immigration indienne a lieu de l'époque de la Compagnie des Indes, surtout sous l'impulsion de certains gouverneurs tels Dumas et La Bourdonnais. En 1728 Dumas engage 95 indiens, maçons ou autres ouvriers compétents dans l'art de la construction. A l'Ile de France les premiers Indiens libres sont repérables en 1729 et les archives recèlent plusieurs actes d'engagement des années 1732-1735<sup>8</sup>. La Bourdonnais aurait ainsi engagé, en 1735, 150 lascars pour jeter les premières fondations des infrastructures portuaires<sup>9</sup>. En 1735 on compte à Bourbon 36 ouvriers indiens, trois canotiers et 16 lascars. En 1764 les Indiens sont encore 37, essentiellement des ouvriers du bâtiment et aussi quelques employés de bureau et coolies.

Ces Indiens jouent un rôle important dans ce que l'on pourrait appeler le premier « décollage » économique des îles. Ils forment deux groupes que certains auteurs, tels Milbert, ont tendance à confondre<sup>10</sup> : les lascars, des matelots de confession musulmane<sup>11</sup>, indispensables pour les besoins de la marine locale ; les

<sup>5</sup> *Histoire de l'Ile Maurice*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1971, 125 p., p. 67-68 et *Histoire des îles Mascareignes*, Paris, Berger-Levrault, 1972, 351 p., p. 169.

<sup>6</sup> *Voyage pittoresque à l'Ile de France, au Cap de Bonne-Espérance et à l'île de Ténériffe*, t. 2, p. 195.

<sup>7</sup> Voir Musleem Jumeer, « Les affranchis et les Indiens libres à l'Ile de France au XVIII<sup>e</sup> siècle », thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Poitiers, s.d., XXIII+ 485 p. ; Sadavisam Reddi, « Aspects of Indian culture in Ile de France during period 1803-1810 », Amédée Nagapen, « Les Indiens à l'Ile de France : acculturation ou déculture », Urbain Lartin, « Les Indiens dans la société bourbonnaise depuis les débuts du peuplement jusqu'en 1815 », in *Les relations historiques et culturelles entre la France et l'Inde, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, actes de la Conférence internationale France-Inde, Saint-Denis, 1986, Association historique internationale de l'Océan Indien (Sainte-Clotilde, Réunion), 2 vol., 426, 435 p., ill., t. 2, p. 11-51 et 187-199.

<sup>8</sup> M. Jumeer, p. 205-208.

<sup>9</sup> A Toussaint, *Port-Louis, une cité tropicale*, p. 22.

<sup>10</sup> Milbert emploie systématiquement le terme de Malabar pour tous les Indiens et parle, on le verra plus loin, de Malabars musulmans.

<sup>11</sup> Le nom viendrait du persan *lascicar* qui signifie précisément matelot.

Malabars, essentiellement des ouvriers qualifiés, maçons, potiers, orfèvres, tisserands... de religion hindouiste. Ces ouvriers sont, en particulier, les seuls capables de fabriquer et de poser l'argamasse, un revêtement utilisé pour les toits et les terrasses qui s'avère particulièrement utile, à Bourbon, pour le séchage du café.

Cependant, relativement peu de ces Indiens s'installent durablement dans les îles et beaucoup les quittent rapidement. Parmi les causes diverses qui expliquent ces départs, il y a non seulement le fait que les clauses des contrats de travail ne sont pas toujours respectées mais aussi un problème d'ordre alimentaire : ces Indiens consomment, pour la préparation de nombreux plats, de la mantègue, une sorte de beurre fabriqué à partir du lait de vache. Or celle-ci est difficile à obtenir dans des îles où l'élevage bovin est notoirement insuffisant et où le recours au saindoux est l'usage le plus suivi.

Lorsque s'installe l'administration royale, le nombre de travailleurs libres indiens est très insuffisant pour couvrir les besoins locaux. À son arrivée en 1767, Poivre ne trouve à l'Île de France qu'une vingtaine de lascars misérables vivant surtout de la pêche<sup>12</sup>.

Assez fréquemment une appréciation péjorative a été portée contre les lascars accusés d'être « sans force ni courage ». On lit par exemple sous la plume du Conseil Supérieur de Bourbon : « Ces lascars (...) sont uniquement propres à manœuvrer dans un vaisseau, d'un beau temps, mais réellement très mols, sans courage ni force, et par conséquent très peu propres au cabotage continu que nos chaloupes sont obligées de faire et dans lesquelles, aussitôt qu'ils sont hors de la vue du port, ils ne veulent pas donner un coup d'aviron, dussent-ils périr cent fois »<sup>13</sup>. Cependant ces lascars s'avéraient indispensables pour les besoins de la marine locale. A l'Île de France, Desroches se désole de l'insuffisance de leur nombre. Dans leur mémoire sur Bourbon de 1767, Bellecombe et Crémont conseillent d'en faire venir en insistant cyniquement sur le fait que « du riz et de la mantègue nourrissent le lascar, [et qu'] une médiocre paye lui suffit ».

En fait c'est seulement à partir de 1780 que l'immigration indienne redevient importante. Elle est surtout composée d'ouvriers spécialisés, maçons, briquetiers, calfats, voiliers, marins... Lacoste essaye même de lancer à l'Île de France une industrie du coton avec 120 à 130 tisserands malabars mais l'expérience fait long feu. Et il faut souligner que ces Indiens refusent systématiquement les travaux de la terre.

L'implantation de ces communautés est fortement marquée dans l'espace : à Port-Louis existent le camp des Malabars, à proximité du Trou Fanfaron, et celui des Lascars, au nord-est de la ville (ce qui est assez étonnant vu l'orientation de cette population vers les métiers de la mer). À Bourbon les textes font également état d'un camp des Malabars.

Il est difficile de chiffrer exactement l'effectif de ces Indiens dont Muslim Jumeer a montré qu'ils venaient de différentes provinces de l'Inde, en particulier du Bengale, et pas seulement du pays tamoul comme on l'a cru longtemps. En effet,

<sup>12</sup> Reussner, « L'Île de France au moment de la rétrocession au Roi, 1767, », p. 221, cité par Jumeer, p. 379.

<sup>13</sup> « Mémoire de Mahé de la Bourdonnais », édité par Albert Lougnon, 1937, p. 133.

jusqu'en 1793, l'Etat civil est tenu par les prêtres catholiques et le baptême est indispensable pour quiconque souhaite faire reconnaître son État civil (l'acte de notoriété devant un notaire permet toutefois de tourner cette clause restrictive). Un document du 30 mai 1806, paraphé par Jacques Denis Pitchen, fait état de 747 chefs de famille indiens (276 hommes et 471 femmes) ayant 865 enfants. Encore ce recensement ne concernerait-il que les Indiens du faubourg de l'Est, selon M. Jumeer qui estime que les Indiens, à la fin de la période française, représentaient à peu près 40 % de la population des Libres de couleur. Une population elle-même devenue globalement plus nombreuse que celle des Blancs dès 1807<sup>14</sup>.

Ces Indiens ont-ils conservé leur culture originelle ? Celle-ci a-t-elle eu des contacts avec le milieu blanc dominant ?

K. Hazareesingh dont les travaux ont (malheureusement) fait longtemps autorité affirmait que les Indiens avaient perdu au début du XIX<sup>e</sup> siècle leurs caractères distinctifs : « Ayant à vivre dans une atmosphère tout à fait occidentale et étant peu nombreux (...) il était facile de les faire entrer dans le giron du christianisme (...) Ils adoptèrent des noms européens, et il ne fallut que quelques années pour qu'ils se fondissent dans la population de couleur et perdissent complètement toutes les caractéristiques de leur comportement national. En tout cas, lorsqu'arrivèrent à Maurice les premiers immigrants sous l'occupation britannique, rien d'Indien n'était reconnaissable en eux »<sup>15</sup>. C'est faux ou tout au moins largement excessif.

Certes nombre de Malabars ont été très tôt christianisés, parfois même avant leur départ de l'Inde sous l'influence des jésuites. Certes, également, le pouvoir blanc s'est efforcé de contrôler leur organisation. Pendant un certain temps les Indiens avaient eu à l'Île de France une organisation clandestine qui inquiétait ce pouvoir<sup>16</sup>. Aussi les administrateurs ont-ils décidé, en 1784, de créer une fonction de chef des Malabars qui a été confiée, de père en fils, à la famille Pitchen. Une famille arrivée dans l'île vers 1739 et depuis largement christianisée, qui s'assure une véritable clientèle par la distribution de postes subalternes dans l'administration et qui s'efforce d'empêcher tout trouble dans la communauté malabar. Ce qui lui vaut des distinctions<sup>17</sup> et une assez coquette fortune. À sa mort, en fructidor an VIII (août 1800), Denis Pitchen lègue à ses héritiers la somme considérable de 10 800 piastres effectives. Son inventaire après décès fait aussi état de deux terrains d'habitation, utilisés surtout pour l'élevage de chèvres, et de 59 esclaves (dont 22 Indiens !). A Bourbon, Louis François Ramalinga possède, en 1777, 28 esclaves (dont deux Indiens) et a à son service un économiste européen pour gérer ses biens<sup>18</sup>.

Les Pitchen symbolisent le mieux l'intégration, au moins partielle, des éléments indiens dans l'ensemble insulaire. On peut, à leur propos, parler, sinon de

<sup>14</sup> « Les affranchis et les Indiens libres... », p. 56-57, 105, 267.

<sup>15</sup> *Histoire des Indiens à l'île Maurice*, 1973, p. 30.

<sup>16</sup> Ce sont les archives de police qui permettent de repérer cette organisation secrète qui, selon M. Jumeer, imposait une véritable dictature aux individus.

<sup>17</sup> « Les marques extérieures d'autorité et de crédit font une grande impression sur les Indiens », écrivent les administrateurs généraux en demandant au ministre de la Marine et des Colonies une médaille d'or pour Denis Pitchen qui remplit sa fonction « avec intelligence et tant de sagesse qu'il ne se passe parmi les gens de cette nation aucun désordre ».

<sup>18</sup> Jumeer, p. 329-330, Lartin, p. 192.

déculturation, du moins d'acculturation. Un détail symptomatique : la tombe de Denis Pitchen, au cimetière de Port-Louis, porte une double inscription en français et en langue indienne (vraisemblablement le tamoul).

Cependant les Malabars conservent plusieurs de leurs traditions culturelles. D'abord au niveau de leur apparence (cheveux longs et moustache) et particulièrement de leurs vêtements et ornements qui ont fait l'objet de la part de plusieurs voyageurs, Bernardin de Saint-Pierre, Milbert, de descriptions admiratives. Ensuite dans leurs pratiques culinaires, marquées par exemple par l'usage courant de certains produits tels le tamarin ou le safran, pratiques exprimées dans différents toponymes qui sont ensuite largement passés dans la langue créole. Également dans la musique et la danse. Des activités parfois peu appréciées par les Blancs, tel D'Unienville qui écrit : « Les Indiens ont un chant lugubre et sans expression ; ils ne se servent d'aucune sorte d'instrument, et leur danse-pantomime ne peut avoir de charme que pour eux. Il est à remarquer qu'ils chantent plutôt dans la douleur que dans la joie, dont ils sont d'ailleurs peu susceptibles »<sup>19</sup>.

Un autre domaine traditionnel est celui des funérailles. Les Malabars du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont eu ni temple ni prêtre hindouistes. Ils ne pouvaient pratiquer la crémation mais avaient des cimetières séparés où ils pratiquaient des rituels funéraires spécifiques. Milbert souligne la pompe et la gravité qui entourent ces cérémonies : « Le cortège, écrit-il, est toujours nombreux : ce sont des parents ou des amis qui portent le corps et le déposent dans la fosse. On jette ensuite des fleurs sur le cercueil, pendant que les assistants rangés en cercle récitent des prières. S'ils sont de religion mahométane, ils disent quelques versets du Coran. Ils ont le plus grand soin qu'aucun blanc ou chrétien ne touche le corps du défunt. Avant de fermer la fosse, ils y jettent du riz : un morne silence règne pendant toute cette cérémonie, et les assistants ont un air de recueillement mystérieux qui commande le respect »<sup>20</sup>.

À la différence des Malabars, les Lascars ont eu très tôt des prêtres et un lieu de culte que l'on peut considérer comme la première mosquée de l'île de France. Après deux tentatives restées vaines auprès des gouverneurs Malartic et Magallon, ils obtiennent de Decaen, le 16 octobre 1805, la concession d'un terrain de 260 toises sur lequel ils bâtissent ce que les textes d'alors appellent une chapelle mais qui est, en fait, une mosquée<sup>21</sup>. La famille Sobdar joue pour les Lascars sensiblement le même rôle que les Pitchen pour les Malabars<sup>22</sup>.

Ils pratiquent en particulier un rituel spectaculaire, le Yamsé, une cérémonie qui, le jour de la pleine lune de mars, célèbre la mort de Hocéïn, le second fils d'Ali, le gendre de Mahomet. Cette cérémonie, d'inspiration chiite, a été longuement décrite par Milbert. : « Les Malabars, écrit-il, célèbrent chaque année dans leur camp une grande fête solennelle, à laquelle ils attachent beaucoup d'importance. Ils en font longtemps d'avance les préparatifs (...) Au milieu d'un temple très élevé qui figure une pagode de leur pays, se voit une idole monstrueuse à laquelle ils vont rendre leurs hommages. Le lendemain de cette fête qu'on appelle

<sup>19</sup> *Statistique de l'île Maurice*, p. 272.

<sup>20</sup> *Voyage...*, t. 2, p. 186-187.

<sup>21</sup> Jumeer, p. 403-406.

<sup>22</sup> Ignace Sobdar, né en 1771, est pion du gouvernement. Son fils devient imam, Jumeer, p. 457-464.

Hiamcay, ils démolissent tout l'édifice ». Plus loin Milbert consacre trois pages à la description détaillée de la cérémonie : « Ils (les Malabars) font, dans toute l'étendue de leur camp, une procession solennelle. Le cortège est ouvert par des hommes, qui ont les bras et la figure barbouillés de diverses couleurs ; quelques-uns ont des masques. Ils sont armés d'épées et de sabres, et sautent autour du cénotaphe de leur saint, en faisant d'effroyables contorsions et criant comme des énérgumènes : *Hyamsé ! Hyamsé !* ». Selon lui, « les Malabars exécutent ces cérémonies presque sans y rien comprendre. Ils ont altéré, par une foule de traditions et d'idolâtries particulières, le culte que leur avaient transmis les Persans »<sup>23</sup>. D'Unienville évoque la même cérémonie mais en insistant plutôt sur son caractère carnavalesque.

En principe seule la religion catholique était autorisée dans les îles. On ne peut donc manquer d'être frappé par la tolérance dont bénéficient ces pratiques hindouistes et musulmanes. Une lettre du duc de Praslin en date du 1er avril 1769 et le mémoire du roi du 26 février 1781 adressé aux autorités locales donnent même à cette tolérance un caractère quasi officiel : « Quoique la religion catholique soit la seule admise aux îles de France de Bourbon, Sa Majesté a bien voulu permettre que ceux qui professeront toute autre religion ne soient pas inquiétés dans leurs croyances, pourvu qu'ils ne causent aucun scandale et s'abstiennent de tout exercice public de leur culte ».

Mieux encore, d'après Emrith, auteur d'une étude sur les musulmans de Maurice, les administrateurs généraux auraient assisté au Yamsé lors du passage dans l'île des deux ambassadeurs envoyés par Tipoo, le sultan du Mysore, en 1786<sup>24</sup>. On notera aussi qu'à Bourbon, en 1789, le mariage d'un lascar avec une esclave indienne émancipe cette dernière au même titre qu'un mariage « en face d'église »<sup>25</sup>.

On arrive même, début 1793, à l'Île-de-France, à cette situation paradoxale où les pratiques vestimentaires originales des Malabars apparaissent à certains comme des privilèges inadmissibles. En février 1793, l'Assemblée coloniale locale est saisie de différentes pétitions qui, en vertu du principe égalitaire et de la disparition de tous les signes apparents de privilège, réclament la suppression des costumes et particulièrement des toques, c'est-à-dire des turbans, portés par les Malabars. Quelques semaines plus tard, le député Lenormand demande même « qu'il soit fait un règlement qui distingue les malabars et les lascars, qu'on les soumette à une étroite surveillance et qu'on prenne des mesures pour arrêter la trop grande augmentation de ces castes dans la colonie »<sup>26</sup>.

Cette deuxième pétition montre le développement d'un sentiment anti-indien, et il est manifeste que le délicat problème de leur insertion dans la société insulaire, appelé à devenir aigu au XIX<sup>e</sup> siècle, se trouve ici clairement posé. Mais ce que je retiendrai surtout c'est que dans les deux cas, l'Assemblée passe à l'ordre du jour, se refusant à prendre à l'égard des Indiens des mesures vexatoires.

<sup>23</sup> *Voyage...*, t. 2, p. 187-188 et 202-204.

<sup>24</sup> Cf. M. Jumeer., p. 431. L'ambassade a eu ensuite un retentissement important en France comme l'atteste la présence au musée Curtius, l'ancêtre de notre musée Grévin, des statues en cire des deux ambassadeurs, fort ressemblantes selon un ami d'Henri Paulin Panon Desbassayns et toujours visibles au début de la période révolutionnaire.

<sup>25</sup> Acte d'affranchissement de l'Indienne Monima par Azy, lascar, du 5 juin 1789, ADR L 328.

<sup>26</sup> Séances des 5, 8 février et 23 mars 1793, AM B 10/B.

## 2 – Les Chinois, une présence très discrète

Une autre civilisation extra-européenne est présente aux Mascareignes, mais de façon très discrète, la chinoise. Elle est plus visible au niveau matériel qu'humain.

Le commerce entre la Chine et les Mascareignes est déjà assez actif. « Les meubles chinois, écrit Milbert, sont en général communs à l'île de France. J'ai vu des sièges, des commodes, des tables, etc., faits en Chine, soit avec du bambou, soit avec du carton de pâte que les Chinois savent fabriquer avec le même roseau ; tous ces objets sont d'un assez bas prix »<sup>27</sup>. Dans les inventaires après décès, on voit également la présence de vaisselle chinoise.

Il existe aussi déjà aux îles une petite communauté chinoise. U. Lartin fait état du mariage à Bourbon, en secondes noces, en 1765, de François Ranga avec une chinoise prénommée Marie-Joséphe<sup>28</sup>. A l'île de France, les Chinois sont à coup sûr plus nombreux mais très discrets : « Les Chinois que j'ai eu l'occasion d'[y] voir, écrit Milbert, m'ont paru réservés et peu communicatifs. Ils sont libres, ne fréquentent pas les esclaves, et recherchent la société des blancs. Ils passent dans les cafés, à fumer leur pipe, tout le temps qui n'est pas réclamé par les affaires. Ils sont naturellement doux et enclins à la mélancolie »<sup>29</sup>.

## 3 – Deux notables créoles à l'aune de l'interculturalité

Les carnets des voyages qu'Henri Paulin Panon Desbassayns a faits en France en 1785 puis 1790-1792<sup>30</sup> révèlent l'influence que les civilisations non européennes pouvaient avoir sur un habitant aisé des Mascareignes. Tout en affichant un vigoureux patriotisme, Desbassayns, en France, se considère comme « un étranger », et quand il parle de son pays c'est à son île natale, Bourbon, qu'il fait référence. Jamais il ne renie ses origines créoles. Au contraire il les affirme avec fierté et exprime, souvent de façon ingénue, les influences qu'il a pu subir. Ainsi pour décrire certaines choses ou pratiques, il fait instinctivement référence à des modèles indianocéaniques. Il écrit par exemple que les paysannes du Limousin « portent des cornettes faites en paille comme à peu près nos sézils sont nattés ». *Sézil* est un mot d'origine malgache qui désigne une natte de vacoa ou de raphia tressé. À Orange « un parquet en mosaïque fait par des Romains » lui paraît si beau « qu'on le prendrait pour une natte du Mozambique tendue sur le parterre à la différence que les dessins sont différents ».

Particulièrement nombreuses sont ses références à des choses vues en Inde, ce qui n'est pas étonnant étant donné son long passé militaire dans ce pays. Par exemple, visitant le cabinet d'histoire naturelle de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il mentionne qu'« il y a beaucoup de choses curieuses : des médailles de l'Antiquité et différents morceaux en bronze ou en fonte des dieux des païens (...) [et qu'il a] reconnu beaucoup de figures en médailles [qu'il a] vues dans les pagodes

<sup>27</sup> *Voyage pittoresque...*, t. 2, p. 192.

<sup>28</sup> « Les Indiens dans la société bourbonnaise... », art. cit., p. 194.

<sup>29</sup> *Ibid.*, t. 2, p. 186.

<sup>30</sup> *Petit journal des époques pour servir à ma mémoire et Voyage à Paris pendant la Révolution*, édition par Annie Lafforgue, Saint-Denis, Conseil général de La Réunion, 1990, 445 p.



ou temples des Gentils aux Indes ». Il parle d'« une promenade en argamasse » pour désigner une galerie architecturale. L'argamasse, mot d'origine indo-portugaise, désignait à l'origine le mortier<sup>31</sup> utilisé pour couvrir et lisser les terrasses où l'on faisait sécher le café. Par extension il a ensuite désigné les terrasses elles-mêmes.

L'influence indienne, il l'exprime aussi dans ses goûts dans le domaine alimentaire. Il déclare ainsi beaucoup apprécier le carry qu'il mange chez Mme Jacob (vraisemblablement l'épouse d'un officier qui deviendra plus tard gouverneur de La Réunion) et celui qu'on fait chez son grand ami Droman qui est « aussi bon qu'aux Indes »<sup>32</sup>. Il consomme régulièrement du thé et se désole quand, dans l'hôtel où il est descendu à Paris, on lui apporte en guise de thé « une décoction rouge » qu'il ne boit pas quand bien même elle lui a coûté six sous<sup>33</sup> !

L'Inde, il le mentionne à plusieurs reprises, est souvent au cœur des discussions amicales lors des très nombreux repas qui scandent ses voyages. C'est tout un petit monde, nostalgique comme lui de ce pays, qu'il retrouve alors.:

Un personnage qui incarne mieux encore le dialogue des cultures qui s'opère dans les îles Mascareignes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est Joseph François Charpentier de Cossigny. Cossigny est un individu très éclectique, ingénieur, botaniste, voyageur, homme politique. Il est l'auteur d'une quantité de brochures et d'ouvrages et d'une volumineuse somme en trois volumes intitulés *Moyens d'amélioration et de restauration proposés au gouvernement et aux habitants des colonies*, publiée à Paris en l'an XI (1803).

Ardent nationaliste, son objectif premier est de restaurer la puissance coloniale française très ébranlée par les désastres de Saint-Domingue et surtout de proposer au Mascareignes des moyens d'améliorer leur situation économique. Il se fait ainsi le chantre d'une colonisation éclairée de Madagascar<sup>34</sup> à partir de ces îles dont il a été un moment le député à Paris. Mais en y associant les Malgaches sur lesquels il tient des propos passablement étonnants pour l'époque. Déjà, avec son collègue Broutin, il conseillait d'y envoyer des naturalistes plutôt que des soldats. Et il est persuadé que la France pourra « s'affectionner » les autochtones. « On ne doit pas, écrit-il à propos du Malgache, le regarder comme un peuple entièrement brut : il a des notions d'une autre vie, et quelques pratiques superstitieuses ; il a quelques arts, les plus nécessaires, il cultive le riz ; il élève des troupeaux ; il tisse des étoffes ; il forge le fer (...) Il a des usages qui composent son code de lois ». Bref, « cette population est intelligente (...) Elle peut être appliquée à tous les travaux, à tous les services ». Et même un peu plus loin : « Les Malgaches sont naturellement portés à la gaieté ; ils ont en général notre légèreté, tempérée cependant par un sang plus froid. La similitude de leur caractère à celui de la nation nous les fait regarder comme des Français noirs » !

<sup>31</sup> Ce mortier, dont une recette de fabrication est conservée au musée de Saint-Gilles, était composé de chaux, de lait caillé et d'œufs.

<sup>32</sup> 16 septembre 1785 et 6 novembre 1791.

<sup>33</sup> *Petit journal...*, p. 21

<sup>34</sup> Voir Cl. Wanquet, « Joseph-François Charpentier de Cossigny et le projet d'une colonisation « éclairée » de Madagascar à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Regards sur Madagascar et la Révolution française*, éd. Claude Wanquet, Benoît Jullien, AHIOI, Université de La Réunion, Faculté des lettres et sciences humaines, Paris, L'Harmattan, 1996, 526 p., p. 71-85.

Mais il dépasse souvent le cadre étroit du nationalisme pour proposer, en particulier dans le domaine médical, des progrès et remèdes qui seront utiles à l'ensemble de l'humanité<sup>35</sup>. Il s'avère dans ce domaine un grand admirateur de l'Inde où il a fait plusieurs voyages. Il diffuse des informations que lui ont fournies divers médecins et naturalistes, Le Goux de Flaix, un ingénieur, et Cabau, chirurgien à Pondichéry, qui connaissent très bien ce continent indien grâce en particulier à leur connaissance du tamoul. Cossigny partage manifestement l'avis de Le Goux quand celui-ci déplore que témoins « des effets étonnants [que] produisent » nombre de « végétaux qui sont d'un usage habituel dans la pratique de la médecine » en Indoustan, trop d'Européens n'ont pas cherché à « en transmettre la connaissance à leurs compatriotes et [à] leur en procurer l'acquisition ». Cossigny souhaite réparer cette erreur en diffusant une foule d'informations sur les qualités médicinales des plantes cultivées en Inde. Il conseille la transposition ou le développement au Mascareignes d'arbres qui sont très utilisés aux Indes comme le mourong, le pérampalk (ou bois jaune), le sandal, le cally (...). Il décrit longuement « deux recettes des Indiens pour guérir la gravelle et pour dissoudre la pierre » que lui a communiquées Le Goux. Il publie une liste, qu'il qualifie de non exhaustive, de plus de 700 végétaux que l'on pourrait trouver dans différentes contrées, à savoir « le Cap de Bonne-Espérance, Madagascar, les îles de France et de La Réunion, l'Inde proprement dite, le Bengale et pays adjacents, Quéda, Achem, Malac, le Siam, la Cochinchine et Batavia ». Il conseille même une grande expédition scientifique pour réaliser ce projet, se proposant, malgré son âge, pour la mission en Cochinchine où il a, dit-il, l'avantage d'être favorablement connu<sup>36</sup>.

En définitive malgré la naïveté de ses propos et souvent une certaine fatuité de sa part, Cossigny a le mérite de dépasser le cadre étroit du seul colonialisme pour proposer une espèce d'entraide entre les nations et rêver finalement « d'une république des lettres, éparse sur le globe, [et admettant] indistinctement dans son sein les hommes de toutes les nations qui s'en rendent dignes »<sup>37</sup>.

De quel meilleur épanouissement obtenu grâce à un fructueux dialogue des cultures pourrait-on rêver que cette république ?

*Claude Wanquet, Président de l'AHIOI,  
est Professeur des Universités Emérite en Histoire Moderne  
wanquet.claude@wanadoo.fr*

<sup>35</sup> Voir Cl. Wanquet, « Un ardent propagandiste de la diffusion des pharmacopées traditionnelles de l'océan Indien », in *Pharmacopée traditionnelle dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien*, dir. Sudel Fuma, Barthélemy Manjakahery, Océan éditions, 2006, 254 p., p. 23-39.

<sup>36</sup> *Moyens d'amélioration...*, III, p. 97 et 121-122.

<sup>37</sup> *Ibid.*, I, p. 47.